

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 13 février 2023

**CD20230213_65
id. 680**

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

PROJET PREMIÈRES PAGES

Dans le cadre de sa politique de lecture publique, le Département, à travers les actions portées par la médiathèque départementale, propose des projets envers les publics spécifiques.

Après les publics empêchés de lire en 2022, la médiathèque départementale, acteur central de la dynamisation culturelle, souhaite s'engager en 2023 dans le dispositif « premières pages » du Ministère de la culture.

Grand programme de développement de la lecture pour les plus jeunes de 0 à 3 ans, le but est de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge, tout en favorisant la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance.

La médiathèque départementale souhaite participer à ce dispositif et propose un projet structuré autour de trois grands axes :

- **Un volet formation** : il s'agit de développer des formations à destination des bibliothécaires et des professionnels de la petite enfance (personnel social de la protection maternelle et infantile, assistantes maternelles, animateurs de la petite enfance) afin de promouvoir le livre comme un moyen de renforcer le lien entre les parents et les enfants, dès leur plus jeune âge. Ce volet comprend également une journée d'étude annuelle à destination des bibliothécaires et du personnel de la petite enfance.
- **Un volet enrichissement des collections et du matériel d'animation** : acquisitions de matériel d'animation et de livres pour les 0-3 ans que les bibliothécaires et les assistantes maternelles pourront emprunter.
- **Un volet événementiel et animations culturelles** : remise d'un chèque-lire d'une valeur de 8 € pour les nouveaux-nés de l'année (ou, à défaut, remise d'un album jeunesse de même valeur) et programmation de spectacles pour les 0-3 ans dans les bibliothèques partenaires (celles qui auront répondu à un appel à projets de la médiathèque départementale).

La réussite du dispositif « premières pages » repose également sur la coopération entre la médiathèque et le pôle des solidarités humaines, direction de la protection maternelle infantile. Celle-ci sera associée au projet. Ce partenariat permettra de relayer le dispositif auprès des acteurs de la petite enfance.

Si le projet de la médiathèque est retenu par le Ministère de la culture, le Département obtiendra la labellisation « premières pages » et recevra une subvention de l'État.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 25 000 € la première année, subventionné à hauteur de 5 000 € par l'État.

Les années suivantes, le budget prévisionnel est estimé à environ 31 000 €. La subvention de l'État sera alors renforcée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 9ème commission : Culture, patrimoine, langues occitanes

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances

Considérant le dispositif « premières pages » du Ministère de la culture,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la participation de la médiathèque départementale au dispositif « premières pages » du Ministère de la culture ;
- Approuve les actions proposées par la médiathèque départementale dans ce cadre, selon le détail ci-annexé ;
- Approuve, afin de mettre en œuvre ces actions, le budget prévisionnel 2023 d'un montant de 25 000 € ;

- Approuve l'inscription des crédits correspondant sur les lignes budgétaires du budget départemental 2023 (natana 2080-6185/313/011 et natana 2327-6288/313/011).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL